



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Informations générales sur le produit

Noms du produit	SOLAR 360 AFRASA 360 TANKE DOMINATOR 360 HOPPER 360 SIRLENE 360 CLASS'ONE 360 FREEWAY 360
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	Albaugh TKI d.o.o Grajski trg 21 SI-2327 RACE Slovénie
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	360 g/L - glyphosate
Numéro d'intrant	2100292
Numéro d'AMM	2100186
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 12/03/2024

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
11015924 Traitements généraux*Désherbage*Avt Mise Cult.	6 L/ha	1/an	-	6 mois à compter de la présente décision	12 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage revendiqué correspondant au nouveau libellé "Traitements Généraux*Désherbage*Intercultures, jachères et destruction de cultures" est retiré car la concentration en impureté pertinente N-nitrosoglyphosate (NNG) dans le produit est supérieure à la limite acceptable et au motif que les données fournies ne permettent pas d'évaluer le potentiel génotoxique du produit. L'usage est également retiré à la dose de 7 L/ha aux mêmes motifs et aux doses supérieures à 6 L/ha pour une utilisation en interculture au motif que les données fournies ne permettent pas d'exclure un risque de dépassement des limites maximales de résidus.				
11015932 Traitements généraux*Désherbage*Cult. Installées	4 L/ha	1/an	-	6 mois à compter de la présente décision	12 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage revendiqué correspondant aux nouveaux libellés "Cultures fruitières*Désherbage*Cult. Installées" et "Vigne*Désherbage*Cult. Installées" est retiré car la concentration en impureté pertinente N-nitrosoglyphosate (NNG) dans le produit est supérieure à la limite acceptable et au motif que les données fournies ne permettent pas d'évaluer le potentiel génotoxique du produit. L'usage est également retiré aux doses de 6 L/ha et 8 L/ha aux mêmes motifs.				
11015921 Traitements généraux*Désherbage*Zones Cult. Avt Plantat.	3 L/ha	1/an	-	6 mois à compter de la présente décision	12 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage revendiqué correspondant au nouveau libellé "Traitements Généraux*Désherbage*Intercultures, jachères et destruction de cultures" est retiré car la concentration en impureté pertinente N-nitrosoglyphosate (NNG) dans le produit est supérieure à la limite acceptable et au motif que les données fournies ne permettent pas d'évaluer le potentiel génotoxique du produit.				